

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juillet 2015

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2988)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° 10**

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 35 A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'est pas opportun de prévoir un rapport sur la possibilité d'instaurer une ou plusieurs monnaies complémentaires pour l'autonomie dans notre pays.

Ce genre de rapport est rarement remis, il convient donc de les limiter ; d'autant plus que l'objet de celui-ci est bien éloigné des préoccupations quotidiennes des personnes âgées et de leur entourage.